

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY  
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL  
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2022 86 Cession d'une partie de la colline de Kerbrest au Conservatoire du littoral**

Rapporteur : J. Daniel

Lors de la commission du 14 mai 2019, et du Conseil Municipal du 28 mai 2019, l'acquisition des parcelles YR 1134 et CR 206 de la colline de Kerbrest, soit 3,15 ha, a été autorisée.

Il avait été convenu, au préalable, avec le Conservatoire du littoral, de la rétrocession d'une partie de ces terrains, au prix des espaces naturels, soit environ 0,46 € le m<sup>2</sup>.

Le périmètre a été arrêté, en concertation avec le Conservatoire du littoral, soit 2,29 ha au nord et à l'est de la CR 206.

Le Domaine a déterminé la valeur vénale du terrain à 10 100 € avec une marge d'appréciation de +/- 15%, soit 0,44 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la cession de 2 ha 29 a 44 ca de terrain, dans la parcelle CR 206, au Conservatoire du Littoral pour la somme de 10 100 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 07 septembre 2022 ;

**VU** l'avis du Domaine du 29/07/2022 ;

**AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle CR 206, située sur la colline de Kerbrest, représentant une surface de 2 ha 29 à 44 ca, au Conservatoire du Littoral, pour la somme de 10 100 € net vendeur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, MORIO Estelle, SALVAR Jean-François).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Septembre 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

